Ville d'Ans

Service Etat Civil

Déclaration de volonté relative au prélèvement de matériel corporel humain après le décès[1]

NOM : ..... Prénoms : .....

Numéro national : .....

Le cas échéant, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :

NOM : ..... Prénoms : .....

Numéro national : .....

Qualité : .....

• Don d'organes pour la transplantation
Les organes prélevés après votre décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.

☐ Opposition

☐ Consentement explicite

☐ Retrait de la précédente déclaration

• Don de matériel corporel humain pour la transplantation
Les tissus et cellules prélevés après votre décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.

☐ Opposition

☐ Consentement explicite

☐ Retrait de la précédente déclaration

• Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments
Le matériel corporel prélevé après votre décès servira à la fabrication de médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes.

☐ Opposition

☐ Consentement explicite

☐ Retrait de la précédente déclaration

• Don de matériel corporel humain pour la recherche
Les tissus et cellules prélevés après votre décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.

☐ Opposition

☐ Consentement explicite

☐ Retrait de la précédente déclaration

Fait à ..... , le .....

Signature du déclarant/de son représentant	Signature et cachet de la commune

[1] Base légale : Arrêté royal du 9/02/2020 relatif à l'enregistrement des déclarations de volonté concernant le prélèvement de matériel corporel humain, y compris les organes, après le décès